

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SAINT-ASTIER**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 29 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 29 mars, à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint - Astier, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil sous la présidence de Mme PERRIN Christiane, Vice-Présidente.

Date de la convocation : 22/03/2022

**Etaient présents** : Mme MARTY Elisabeth, Présidente de droit ; Mme PERRIN Christiane, représentante du Conseil Municipal de Saint Astier ; M. LEGER Bernard, représentant du Conseil Municipal de Saint Astier, Mme CARON Valérie, représentante du Conseil Municipal de Saint Astier ; Mme RAULT Sylvie, représentante du Conseil Municipal de Saint Astier ; Mme LAVIGNAC Valérie, représentante du Conseil Municipal de Saint Astier ; M. GOUZOU Marc représentant des personnes âgées et retraitées, Mme DELORD Marie-José, représentante des personnes âgées et retraitées ; Madame MIGNARD Christine, représentante de l'UDAF.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Votes par procuration** : Mme GARREAU Isabelle, représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier donne procuration à Mme PERRIN Christiane, représentante du Conseil Municipal de Saint Astier ; Monsieur TROUILLET Didier, représentant du Secours Catholique donne procuration à Monsieur LEGER Bernard, représentant du Conseil Municipal de Saint Astier

**Absents excusés** : Mme DECHEOIX-TOURENNE Sandra, représentante du Conseil Municipal de Saint Astier ; M. SIMON Jean-Louis, représentant des Restaurants du Cœur ; Monsieur LIS Jean-Claude, représentant de l'association Action Solidarité Entraide, Madame BOREL Sandrine, représentant de l'Association Départementale des Personnes Handicapées Physique et Polyhandicapées

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article 23 du Décret n° 95.562 du 06 mai 1995, la directrice du C.C.A.S. assiste aux réunions dudit conseil et en assure le secrétariat.

Mme BONNET Isabelle, Directrice Générale des Services de la mairie de Saint-Astier, est conviée à la réunion en sa qualité d'expert pour le chapitre relatif aux finances,

Ouverture de la séance à 18H30.

## PROCES VERBAL

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2022

#### Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 7 Décembre 2021

Le Procès-Verbal du précédent Conseil d'Administration étant parvenu à chacun des membres, Madame la Vice- Présidente demande s'il y a des remarques.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### FINANCES

##### 1 - Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022 :

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2022 :

La pandémie provoquée par la COVID-19 a engendré une crise sanitaire mondiale mettant en difficulté un grand nombre de nos concitoyennes et concitoyens.

Plus que jamais, le CCAS, interlocuteur prioritaire, se doit de répondre rapidement aux attentes des administrés en augmentant ses potentialités et sa disponibilité.

A cette fin, nous avons décidé le recrutement d'un agent à temps plein (départ à la retraite de Mme Jourde le 1<sup>er</sup> Juillet) ainsi que l'ouverture au public du CCAS tous les jours de la semaine, y compris le mercredi après-midi.

Aux pavillons des Forêts, la mutualisation de matériel d'entretien et d'agents, mise en place avec les services techniques améliore nettement les interventions en extérieur et intérieur. Ainsi le cadre de vie des résidents est conforté. Pour une meilleure accessibilité, une voie douce entre pavillons ainsi que différents travaux de voirie seront réalisés. Cette action sera en concordance avec les futures opérations d'urbanisme du cœur de bourg et ceux de l'ADHP.

Avec les bailleurs sociaux, une étude sur les offres de logements doit être amorcée et la construction de nouveaux logements à destination de « primo accédant », de « public du 3<sup>ième</sup> âge ou en difficulté » envisagée.

Il est à noter, qu'un permis de construire a été déposé par un constructeur en lien avec DOMOFrance, celui-ci a été accordé. Un lotissement offrant 24 pavillons devrait voir le jour à la Borie.

Parallèlement à ces deux gros chantiers, le CCAS devra doubler de vigilance vis-à-

vis de toute la population, être constamment en alerte afin de ne laisser personne sur le bord de la route. La crise sanitaire nous permet d'améliorer notre métier et de nous rappeler que la solidarité est un devoir moral.

### **Le rapport des orientations budgétaires :**

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale. Le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants, il fait l'objet d'une note explicative de synthèse et doit être présenté dans les 2 mois précédant l'examen du budget. Il n'est pas soumis au vote, seul un avis est recueilli.

En raison de la crise sanitaire, les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) sont suspendus. Ils peuvent intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.

### **Les objectifs sont :**

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière
- 

Le CCAS est doté d'un *budget principal* retraçant les missions et activités relevant de son action générale de prévention et de développement social dans la commune ( aide sociale légale auprès des personnes âgées et handicapées, aide sociale facultative en lien avec le CIAS, mise en place d'action de prévention auprès de public spécifique, accès aux droits sociaux, logement social et d'un *budget annexe* lui permettant d'être gestionnaire d'une Résidence Autonomie « Pavillons des Forêts », établissement médico-social accueillant des personnes âgées autonomes.

Le CCAS doit rester un acteur de solidarité et de proximité efficace.

Ces budgets sont financés par une subvention d'équilibre du budget communal.

### **Les subventions du budget principal de la ville de Saint-Astier sont les suivantes :**

2019 = 283.980 €  
2020 = 316.000 €  
2021 = 290.000 €

### **Le personnel du CCAS :**

Au CCAS, 4 personnes sont présentes dans les bureaux situés dans l'annexe mairie : 1 agent de catégorie B (temps de travail à 90%) en direction et 3 agents polyvalents en catégorie C (2 à temps complet et une autre à temps partiel à hauteur de 90%). Une réorganisation du personnel a été effectuée en 2021 avec le remplacement d'une personne ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Dorénavant le CCAS ouvrira 5 jours par semaine et effectuera les mêmes horaires

que le service administratif de la mairie. Cette volonté politique permettra au CCAS d'être plus accessible.

A la Résidence Autonomie « Les Pavillons des Forêts » : 3 personnes sont présentes, trois adjoints techniques en catégorie C, une à l'entretien, une à l'animation et une à la restauration. Un agent est à temps partiel à hauteur de 30 heures hebdomadaires.

La situation financière :

### CCAS

Année	2019	2020	2021
Dépenses de fonctionnement :	254.027,51	275.894,97 €	272.548,71 €
Dont Subventions	2.000,00	1.450,00	1.450,00
Dont Ch. financières	1.762,51	1.710,00	1.225,21
Dont Op. d'ordre	4.313,08	4.012,47	4.395,80
Dépenses réelles de fonctionnement (A)	249.714,43	271.882,50	268.152,91
Recettes fonctionnement :	257.398,29	262.750,78	269.842,06
Dont Op.d'ordre			
Recette réelle de fonctionnement (B)	257.398,29	262.750,78	269.842,06
Epargne Brute (B) – (A)	7.683,86	- 9.131,72	1.689,15
Dépenses d'investissement	307,06	2.255,01	974,90
Dont Capital des Emprunts			
Recettes Investissement	6.976,08	4.739,47	4.974,80
Epargne nette	7.683,86	- 9.131,72	1.689,15

### RESIDENCE AUTONOMIE

Année	2019	2020	2021
Dépenses de fonctionnement :	285.800,63	272.788,63	273.445,35
Dont Subventions			
Dont Ch. financières		16.684,87	13.559,87
Dont Op. d'ordre	86.327,05	88.788,46	89.632,08

Dépenses réelles de fonctionnement (A)	194.795,23	184.000,17	183.813,27
Recettes fonctionnement :	395.516,61	400.247,99	390.894,09
Dont Op.d'ordre	3.415,00	3.414,68	3.414,68
Recette réelle de fonctionnement (B)	392.101,61	396.833,31	387.479,41
Epargne Brute (B) – (A)	197.306,38	212.833,14	203.666,14
Dépenses d'investissement	212.998,65	194.519,72	167.772,27
Dont Capital des Emprunts	147.312,46	146.719,71	146.279,74
Recettes Investissement	204.995,90	172.041,42	193.440,59
Epargne nette	49.993,92	66.113,43	57.386,40

Le capital restant dû des emprunts au 31/12/2021 est de 485.834 €. L'emprunt le plus élevé est celui d'acquisition de la Résidence Autonomie, il reste un montant de 215.378 € à rembourser, l'extinction de ce prêt est 2023. L'annuité est de 112.000 € en moyenne, celle-ci ne sera donc pas à prévoir à partir de 2024

### **Les projets**

L'action sociale reste une compétence primordiale qui doit être maintenue et améliorée quotidiennement afin de favoriser le lien social, la solidarité et apporter aux administrés un service de qualité adapté à leurs besoins.

### **Les orientations budgétaires du CCAS :**

► Les subventions seront reconduites pour le Fond Solidarité Logement, pour l'ADIL et l'UDAF, France Alzheimer

► L'action collective de prévention auprès des mères de famille isolées devrait se poursuivre sur l'année 2022 lorsque les conditions sanitaires nous permettront d'envisager le regroupement des personnes. Les objectifs de cette action sont : travailler sur le parcours de vie des mères de familles isolées socialement, engager une réflexion sur la parentalité, informer sur les dispositifs de prévention santé et améliorer ainsi l'accès aux soins pour les personnes fragiles. La planification des différentes activités s'organisera autour d'ateliers d'expression corporelle, de cours de relaxation et d'atelier de parentalité, et également avec des thématiques de gestion de la vie quotidienne. Cette action bénéficiera d'un soutien financier de la CAF et du Conseil Départemental.

► Des actions de prévention sur différentes thématiques seront menées : une attention particulière continuera d'être portée aux victimes de violences faites aux femmes et intrafamiliales, un réseau de partenaires est en cours de constitution afin d'accompagner au mieux les personnes et de diffuser efficacement les informations. Dans le cadre d'Octobre Rose, des actions de terrain sont en réflexion, notamment sur la diffusion d'information de prévention santé au plus près des administrés, prévoir des stands d'information sur des sites bien précis comme Le Baty, le marché du jeudi matin, la sortie des écoles.

► L'attribution des aides financières et des secours d'urgence relève de la compétence du CIAS de la CCIVS, ils sont donc mandatés sur le budget du CIAS.

► Les jardins familiaux, relancés durant le précédent mandat, ont pour objectif de favoriser des astériens privés d'espaces extérieurs. Le CCAS a le suivi de la gestion, l'enregistrement et la vérification de l'éligibilité des demandes, la mise en place et le suivi des conventions de mise à disposition.

► Etude sur la création de logements sociaux : L'expérience de la précédente mandature a montré qu'il était nécessaire de moderniser le parc de logement et de diversifier l'offre en favorisant notamment les primo-accédants et les seniors. Des rencontres ont eu lieu avec différents bailleurs sociaux afin de finaliser des projets pour augmenter l'offre locative pour tout public.

Les immeubles du Baty ont de grands espaces verts, hélas, vétustes à ce jour. Ils vont donc être remis en état afin de permettre aux enfants et adultes de profiter pleinement des beaux-jours.

► Développer la mission logement : Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux (Périgord Habitat, Mesolia et Clairsienne) afin de garantir une meilleure lisibilité sur les commissions d'attribution de logements sur la commune, proposer un accompagnement aux usagers en difficultés pour effectuer les démarches administratives sur les plateformes numériques, travailler sur la prévention des mesures d'expulsion et la gestion d'impayés de loyers.

► Soutien aux administrés :

- Garantir une qualité d'écoute et de réponses adaptées aux besoins auprès des administrés.

- Actualiser régulièrement la liste des personnes de plus de 70 ans de la commune afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de pandémie, canicule, catastrophes naturelles... Les campagnes de veille sociale auprès de ce public seront organisées régulièrement.

- Mettre en place un ordinateur supplémentaire afin de permettre au public un meilleur accès dans les démarches en lignes.

► Mise en service d'un logement d'urgence en cas d'incident majeur sur la commune (incendie, inondation,)

► Développer la politique sociale auprès des personnes âgées de la commune : renforcer l'accès à l'information pour les personnes âgées : les différents dispositifs d'aide (APA, Aide sociale légale aux Personnes Agées, Aides au

logement), les dispositifs d'hébergement : (le domicile, les EHPAD, les Résidences Autonomies, les familles d'accueil), les dispositifs de prévention de la perte d'autonomie (animations, aider un proche dépendant, adapter son logement). Favoriser l'accès à l'information sur les dispositifs de prévention santé comme la consolidation du partenariat avec l'association France Alzheimer et la mise en place d'une consultation infirmière gratuite pour le dépistage des fragilités des personnes âgées de plus de 65 ans en collaboration avec le Centre Hospitalier de Périgueux.

► Un travail a été engagé pour rendre l'action du CCAS dans son ensemble plus lisible et visible en travaillant sur la communication et la valorisation de ses activités. Un nouveau logo et une plaquette d'information ont été créés, cet effort devra se poursuivre sur la réalisation d'une plaquette pour la Résidence Autonomie « Les Pavillons des Forêts ».

► Notre priorité est de mettre en place une communication à destination des publics fragiles. Développer sur le nouveau site de la commune toutes les informations et contacts nécessaires. Dans le cadre des violences intra-familiales, une vitrophanie indiquant les numéros d'urgence va être appliquée sur la verrière du CCAS. Les victimes pourront ainsi relever les numéros en toute discrétion.

### **Les orientations budgétaires de la résidence autonomie – Le Pavillon des Forêts :**

Les personnes âgées ont eu un sentiment d'isolement social du aux périodes de confinement, il est donc nécessaire d'élargir et de diversifier des interventions extérieures, la consultation infirmière du Centre Hospitalier de Périgueux pour dépister les fragilités sera proposée et adaptée aux résidents mais aussi à la population afin de contribuer à leur bien-être.

► Développer les prestations d'animation de la vie sociale au sein de la Résidence Autonomie « Les Pavillons des Forêts », favoriser les actions de prévention de la perte d'autonomie qui seront couvertes par le versement du forfait autonomie du Conseil Départemental : animations musicales, ateliers théâtres, sorties extérieures, participation à des spectacles vivants et planification bimensuelle de séances de cinéma, entretien des carrés potagers, atelier de sensibilisation à la langue occitane, atelier bien-être (colorimétrie et soins esthétiques), séances de sophrologie et séances de sport adapté.

► Ouvrir les prestations d'animations de la Résidence aux personnes âgées de la commune pour favoriser l'ouverture sur l'extérieur et créer ainsi une dynamique, renforcer et développer les partenariats avec les structures locales (EHPAD de Saint-Astier, Association Action Solidarité Entraide, Association Départementale des Handicapés Physiques.)

#### **Au niveau de l'investissement :**

► *Poursuite des travaux d'amélioration :*

Après le changement des portes d'entrée, la mise aux normes des tableaux électriques, le remplacement des radiateurs, l'étanchéité des toitures ; Il devient indispensable de réaménager les espaces extérieurs. Afin d'avoir des extérieurs parfaitement entretenus, une mutualisation du matériel et du temps de travail de l'agent avec les services techniques a été mise en place en 2021. L'embellissement des abords de la résidence et toutes les interventions techniques sont programmés et organisés les services techniques.

- Sur les espaces extérieurs :

- L'accessibilité n'est pas optimum à la Résidence Autonomie « Pavillons des Forêts ». La présence de trottoirs et de marches dont l'usure est importante est un handicap pour la circulation des résidents. Le coût estimé de la voirie et des trottoirs s'élève à 400.000 € au total. Il est prévu une circulation douce entre chaque logement afin que chaque résident puisse se promener en toute sécurité. Face à la vitesse des véhicules, l'enceinte de la Résidence sera limitée à 20 km/h, ainsi la zone sera partagée et le piéton sera prioritaire sur le véhicule.

- L'Installation d'une serre permettant la mise en place de culture en carrés potagers sur toute l'année.

- L'Installation d'un point d'apport dans le cadre du projet de plateforme de compost en collaboration avec l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Saint-Astier.

- Sur les espaces intérieurs :

- Tous les mitigeurs des douches, des lavabos et des éviers des logements ont été changés.

A terme, il faudrait prévoir le changement des portes de service et la motorisation des volets et avoir une réflexion plus globale sur l'isolation extérieure des logements.

- Pour le bâtiment central : installation de portes automatiques de l'entrée, réfection du sol et mise aux normes Personnes à Mobilité Réduite des sanitaires. Une étude va être menée pour l'aménagement intérieur des espaces du bâtiment central.

Le renouvellement du mobilier intérieur (chaises pour la salle de restauration et fauteuils pour la salle d'activité) est envisagé.

► *Communication et nouvelles technologies :*

Pour favoriser le lien entre les résidents et leur famille, une page Facebook a été créée. Ce support est également utilisé pour promouvoir les animations réalisées avec les résidents et d'une façon plus générale pour communiquer sur le fonctionnement de la résidence.

Pour lutter contre la fracture numérique qui touche fortement le public de



personnes âgées, la Résidence disposera de cinq tablettes. Ces outils numériques ont pour objectif de faciliter les démarches administratives et accompagner les résidents dans la dématérialisation.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, prend acte de la présentation du rapport budgétaire pour l'année 2022.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **2- Désignation des membres du conseil d'administration au sein de la commission permanente.**

Madame la Vice-Présidente explique à l'assemblée la nécessité de désigner parmi les membres du conseil d'administration 8 personnes au maximum à parité égale entre les membres élus du conseil municipal et ceux nommés de la société civile. Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit dans son chapitre 4 la constitution d'une commission permanente dont la seule compétence est l'attribution de logements sur la Résidence Autonomie. La commission est présidée par la Présidente du CCAS, Madame MARTY et en son absence par la Vice-Présidente, Madame PERRIN Christiane

Les membres désignés sont :

- Madame MIGNARD Christine, représentante de L'UDAF
- Monsieur GOUZOU Marc, représentant des personnes âgées et retraitées
- Madame CARON Valérie, représentante du conseil municipal
- Monsieur LEGER Bernard , représentant du conseil municipal

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte la désignation des personnes citées ci-dessus qui forment ainsi la commission permanente du conseil d'administration.

### **3- Désignation des membres du conseil d'administration au sein du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence Autonomie**

Madame la Vice-Présidente explique à l'assemblée la nécessité de désigner au sein du conseil d'administration des représentants pour siéger au Conseil de Vie Sociale de la Résidence Autonomie. Le règlement intérieur de la Résidence Autonomie prévoit dans son article 29 la création d'un Conseil de Vie Sociale, instance de concertation, d'écoute et de partenariat entre les résidents et le gestionnaire de la résidence.

Il est composé de 4 représentants des résidents

2 représentants du conseil d'administration du CCAS

1 représentant du personnel.

La directrice siège de droit avec voix consultative. Le conseil de Vie Sociale donne son avis et fait des propositions dans le fonctionnement de la vie quotidienne, les animations, les travaux.

Il a été décidé de désigner 2 titulaires et 2 suppléants en respectant la parité entre les membres élus et ceux qui sont issus de la société civile.

Les membres désignés pour siéger au sein du Conseil de Vie Sociale sont :

- Madame CARON Valérie titulaire
- Monsieur LEGER Bernard suppléant
- Monsieur GOUZOU Marc titulaire
- Madame CARON Valérie suppléante

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte la désignation des personnes citées ci-dessus pour siéger au sein du Conseil de Vie Sociale en tant que représentant des membres du Conseil d'administration du CCAS.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H20*